AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2386

(Secteur de Saint-Canut)



AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 11 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2386 modifiant les règlements numéros 1237, 1255, 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.

Le règlement 2386 a pour objet de modifier le bassin de taxation desdits règlements pour ajouter des propriétés en bordure du boulevard Saint-Canut, tel qu'illustré au plan ci-après.



Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer le Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Gestion des documents 10, rue Pierre-Olivier Chauveau Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 20 mai 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate